

# GUIDE SUR LA GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES AU NUNAVIK

à l'intention du public

Guide n° 2

1  
2  
3





# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	
1.1	Produits dangereux .....	3
1.2	Étiquettes des produits dangereux.....	4
1.3	Effets potentiels.....	6
<b>2</b>	<b>Gestion des matières dangereuses</b>	
2.1	Prévention de la pollution : réduction, réutilisation, recyclage et valorisation .....	7
2.2	Sécurité.....	7
2.3	Conseils pour l'entreposage .....	8
2.4	Élimination .....	9
<b>3</b>	<b>Conclusion</b> .....	10

Veillez noter que le présent guide est le deuxième d'une série de trois. Le guide n° 1 est destiné au personnel municipal et à celui des organismes régionaux qui manipulent régulièrement des matières dangereuses. Le guide n° 3 est un ouvrage de référence à l'intention du personnel municipal et de certains organismes chargés d'agir en cas de contamination de l'environnement et qui s'engagent à réhabiliter les sites contaminés.



# 1 INTRODUCTION

Le *Guide sur la gestion des matières dangereuses au Nunavik à l'intention du public* a pour objectifs d'identifier les produits dangereux et d'expliquer comment les manipuler et les entreposer de façon sécuritaire. Le présent guide vise aussi à sensibiliser le public aux impacts que les matières dangereuses peuvent avoir sur leur santé et l'environnement.

## 1.1 Produits dangereux

Les matières dangereuses posent des risques pour la santé et l'environnement et requièrent des techniques particulières d'élimination qui permettent de réduire de tels risques. On trouve dans les domiciles, les garages et les remises du Nunavik divers types de produits dangereux, les plus communs étant les suivants :

- **Liquides pour les véhicules** (huile, antigel, carburant, liquide pour frein, liquide lave-glace, liquide pour transmission, etc.). Ces liquides sont hautement inflammables ou toxiques et peuvent contaminer le sol ou l'eau.
- **Produits d'entretien ménager** (eau de Javel, ammoniac, désinfectant, désodorisant pour tapis, assainisseur d'air, nettoyeur pour vitres, poli à meubles, etc.). On retrouve communément les ingrédients suivants dans les produits d'entretien ménager : alcalis, acides, détergents et autres produits chimiques toxiques. Les produits les plus forts peuvent causer des irritations et brûler la peau et les yeux. S'ils sont avalés, ils peuvent causer des lésions internes et même entraîner la mort.
- **Produits pour la lessive** (détergent à lessive, assouplisseur, etc.). Les phosphates, que l'on retrouve communément dans les détergents à lessive et dans quelques produits de nettoyage, sont l'une des plus grandes sources de pollution des lacs, rivières et océans.
- **Produits de santé et de beauté** (fixatif à cheveux, produits d'épilation, vernis à ongles, dissolvant, colorant capillaire, médicaments, etc.). Les produits contenant du formaldéhyde, des parabènes et du pétrole peuvent causer des allergies et des cancers. La plupart des fixatifs à cheveux et des aérosols sont hautement inflammables ou toxiques. Les médicaments périmés peuvent être ramenés à la pharmacie ou à la clinique de santé de votre communauté. Les professionnels de la santé s'occuperont de les envoyer au bon endroit pour en disposer correctement.
- **Produits pour le barbecue** (propane, briquettes de charbon, essence pour briquet, etc.). Ces produits présentent un risque d'incendie. De plus, la combustion du charbon et du bois émet non seulement des hydrocarbures, mais aussi de fines

particules de suie qui polluent l'air et peuvent aggraver les problèmes cardiaques et pulmonaires (connues aussi sous le sigle HAP qui désigne les hydrocarbures aromatiques polycycliques).

- **Produits d'entretien de maison** (peinture, vernis, teinture, huile, poison pour rats et souris, etc.). Ces produits peuvent contenir de nombreux agents cancérigènes et sont hautement inflammables.
- **Piles.** Des métaux lourds peuvent s'écouler des piles et contaminer le sol et l'eau. Les piles contiennent des matières corrosives qui peuvent causer des irritations et brûler la peau.
- **Électroménagers.** Il y a des hydrocarbures halogénés dans les électroménagers tels que les réfrigérateurs, les congélateurs et les climatiseurs. Leurs fluides de refroidissement produisent des chlorofluorocarbures (CFC) qui s'accumulent dans l'atmosphère et contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- **Ampoules** (tubes fluorescents, lampes à vapeur de mercure et lampes à décharge à haute intensité). Ces produits peuvent contenir du mercure. L'exposition à long terme au mercure est dangereuse pour la santé et l'environnement.
- **Produit d'horticulture et insecticide** (engrais, pesticides, herbicides, essence, huile, etc.). Les substances toxiques contenues dans ces produits peuvent être dangereuses pour les êtres humains, les plantes et les animaux domestiques. La meilleure option consiste à choisir un engrais naturel, à libération lente.

## 1.2 Étiquettes des produits dangereux

Les produits dangereux devraient toujours être manipulés avec précaution. Lisez les étiquettes et suivez rigoureusement les directives. Illustrant un type de danger, des pictogrammes peuvent figurer sur les étiquettes de ces produits. Accompagnés ou non de mots indicateurs, ils constituent un avertissement. Les pictogrammes peuvent aussi être entourés d'une bordure qui indique le degré de dangerosité d'un produit.

AVERTISSEMENT	DANGER	ATTENTION
		
<i>Danger particulier Exigences spéciales</i>	<i>Danger extrême Effets nocifs immédiats</i>	<i>Danger modéré Effets dissimulés ou à long terme</i>

## Exemples de pictogrammes :



Ce pictogramme désigne un produit **poison/toxique** qui est nocif ou fatal s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.



Ce pictogramme désigne un produit **corrosif** qui, à cause de ses composantes chimiques ou ses vapeurs, peut détruire les tissus vivants (exemples : la peau, les poumons, etc.) et d'autres matières avec lesquelles il entre en contact.



Ce pictogramme désigne un produit **irritant** qui peut causer de l'inflammation ou de l'enflure à la peau, aux yeux, aux muqueuses et au système respiratoire.



Ce pictogramme désigne un produit **inflammable** qui peut prendre facilement feu et brûler en produisant des flammes.



Ce pictogramme désigne un produit **explosif** qui peut éclater s'il est chauffé ou perforé.

## Exemples de bordures :



Cette bordure indique un degré de danger modéré pour un produit dont les effets peuvent se manifester à long terme ou de façon dissimulée. Il faut donc porter une **attention** particulière au produit désigné.



Cette bordure indique un danger spécifique pour un produit qui requiert des exigences spéciales. Il s'agit d'une **mise en garde**.



Cette bordure indique un **danger** extrême pour un produit dont les effets sont nocifs immédiatement.

### 1.3 Effets potentiels

La mauvaise gestion ou l'absence de gestion des matières dangereuses peut nuire aux humains, aux plantes et aux animaux. Chez l'humain, plusieurs problèmes de santé sont attribuables à l'exposition aux matières dangereuses. L'exposition à long terme à ces matières peut endommager les organes vitaux, affecter le système immunitaire et engendrer la mort. Par exemple, de l'eau contaminée par des matières dangereuses peut affecter tout le système d'approvisionnement en eau d'une communauté et, conséquemment, la santé de la population et l'environnement.

## 2 GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES

### 2.1 Prévention de la pollution : réduction, réutilisation, recyclage et valorisation

Une pratique de gestion efficace et proactive consiste à éliminer ou à réduire l'utilisation des produits dangereux. On parle alors de prévention de la pollution par la méthode des 3R-V : réduction, réutilisation, recyclage et valorisation.

#### Réduction

« Réduire » signifie que l'on utilise moins de ressources, de prime abord, et que l'on diminue la consommation de biens. Vous pouvez parfois faire vos propres produits de nettoyage avec les produits que vous avez déjà à la maison. Par exemple, vous pouvez nettoyer les fenêtres de votre maison avec un mélange d'eau et de vinaigre, ce qui est très efficace. Le jus de citron s'avère également efficace pour le nettoyage.

#### Réutilisation

Avant de recycler ou de jeter quoi que ce soit, demandez-vous si l'objet pourrait être réutilisé. Vous pouvez réutiliser des matériaux dans leur état original, plutôt que les jeter, ou les mettre à la disposition d'autres usagers. Un produit récemment acheté, qui a été bien entreposé et qui est bien étiqueté, mais dont vous n'avez plus besoin, peut être donné à un ami, à un voisin ou à un groupe communautaire à qui il pourra servir.

#### Recyclage

Le recyclage est un processus par lequel des matériaux réutilisables sont d'abord conservés, plutôt que jetés, puis expédiés dans des endroits prévus pour leur transformation. Un produit similaire ou différent est alors créé.

#### Valorisation

Nous pouvons ajouter de la valeur à nos matières résiduelles en utilisant, par exemple, des méthodes de récupération d'énergie telles que la combustion des huiles usagées dans une fournaise autorisée à cet effet.

### 2.2 Sécurité

Lorsque des produits dangereux sont manipulés, la sécurité doit toujours être considérée comme une priorité. Afin de minimiser l'exposition à ces matières, il convient de porter l'équipement de protection individuelle qui s'impose, notamment des gants de caoutchouc, un masque, des lunettes de sécurité ou tout autre équipement nécessaire à la protection de la personne qui manipule des matières dangereuses. Le port de l'équipement n'élimine pas le danger, mais il diminue le risque d'accidents ou de blessures.

## 2.3 Conseils pour l'entreposage

Dans les maisons, les garages et les remises, on trouve des produits qui peuvent présenter un danger s'ils ne sont pas utilisés, entreposés ou éliminés correctement. Ces matières présentent des risques considérables pour la santé et l'environnement, et peuvent également provoquer des incendies. Elles peuvent toutefois s'avérer relativement sécuritaires si elles sont manipulées adéquatement.

- **Gardez les produits dangereux hors de la portée des enfants.**  
Les produits de nettoyage et autres produits chimiques peuvent être mortels et devraient être rangés dans des armoires non accessibles aux enfants. Au besoin, verrouillez les armoires où de tels produits sont rangés. Sensibilisez vos enfants aux dangers que présentent les produits chimiques.
- **Mettez bien en vue les numéros d'urgence.**  
Gardez les numéros d'urgence à côté du téléphone ou affichez-les sur le réfrigérateur. Les numéros d'urgence comprennent les pompiers, la police, le Centre anti-poison du Québec (1-800-463-5060) et le centre de santé ou le poste de soins infirmiers de votre communauté.
- **Ne rangez pas les produits chimiques à proximité de la nourriture.**  
Les produits chimiques peuvent se répandre. Aussi, ne devraient-ils pas être entreposés à proximité de la nourriture qu'ils risquent de contaminer.
- **N'entreposez pas des liquides ou des gaz inflammables dans la maison.**  
Les bonbonnes de propane, les contenants d'essence, les allume-feux et les liquides pour automobile ne devraient pas être gardés dans la maison. Les gaz comprimés tels que le propane doivent être entreposés à l'extérieur ou dans une remise très bien ventilée. N'entreposez jamais de liquides ou de gaz inflammables à proximité d'une source de chaleur ou d'inflammation et conservez-les dans leur contenant d'origine ou dans un contenant approuvé pour les liquides ou les gaz inflammables.
- **Conservez les produits chimiques dans leur contenant d'origine.**  
Les produits chimiques ne devraient jamais être transférés dans un autre contenant, à moins que ce contenant soit adéquatement étiqueté et qu'il soit compatible avec le produit chimique en question. En outre, les produits chimiques ne devraient jamais être transvidés dans d'anciens contenants de nourriture tels que des pots de yogourt ou des bocaux Mason.
- **Utilisez des produits moins dangereux.**  
Il est possible d'utiliser des produits moins dangereux pour exécuter les tâches ménagères courantes. Recherchez les produits étiquetés comme étant biodégradables, sans phosphates et certifiés écologiques.

## 2.4 Élimination

Les produits dangereux ne devraient jamais être vidés sur le sol dans votre communauté ou dans l'environnement, ni brûlés. De nombreux produits ne devraient même pas être mis avec les ordures ménagères ou vidés dans la toilette. Les produits dangereux devraient être mis de côté et apportés au lieu désigné pour l'entreposage des matières dangereuses résiduelles de la communauté. Communiquez avec de bureau municipal de votre communauté pour connaître l'endroit où se trouve le lieu désigné pour l'entreposage des matières dangereuses résiduelles ou encourager les élus municipaux à créer un tel lieu.

### 3 CONCLUSION

Le présent guide constitue une brève introduction à la gestion des matières dangereuses. Il est destiné à servir de source d'information, mais il ne remplace en aucun cas la réglementation provinciale et fédérale en vigueur.

Si **vous êtes témoin d'un déversement** ou encore si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur l'entreposage, l'identification et les procédures générales de gestion des matières dangereuses, veuillez communiquer avec l'Administration régionale Kativik ou le gouvernement du Québec :

#### **Administration régionale Kativik**

Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire **Spécialiste en environnement**

Case postale 9

Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

Tél. : 819-964-2961

**Sans frais : 1-877-964-2961**

Télééc. : 819-964-0694

[www.krg.ca](http://www.krg.ca)

#### **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

#### **Coordonnateur d'urgence**

180, boulevard Rideau, bureau 1.04

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Tél. : 819-763-3333, poste 256

**Ligne d'urgence : 1-866-694-5454**

Télééc. : 819-763-3202

[www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)





# GUIDE SUR LA GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES AU NUNAVIK

à l'intention du public

## DÉCHETS DANGEREUX

<p>Liquides pour automobile</p>		<p>NE JETEZ PAS les déchets dangereux à la poubelle!</p>  <p>↓</p>  <p>APPORTEZ-LES au LIEU DÉSIGNÉ pour l'entreposage des matières dangereuses résiduelles de la communauté.</p> 
<p>Produits d'entretien ménager</p>		
<p>Produits pour la lessive</p>		
<p>Produits de santé et de beauté</p>		
<p>Produits pour le barbecue</p>		
<p>Produits d'entretien de maison</p>		
<p>Piles et batteries</p>		
<p>Produits toxiques provenant d'électroménagers</p>	<p>Hydrocarbures halogénés et chlorofluorocarbures (CFC) RÉTRÉS PAR UN TECHNICIEN</p> 	
<p>Ampoules</p>		
<p>Insectifuges et produits horticoles</p>		

BESOIN D'AIDE? Appelez :

- Le bureau municipal;
- L'ARK : 1-819-964-2961;
- Le MDDEP : 1-866-694-5454.



ᐱᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ  
Comité consultatif de l'environnement Nunavut  
Nunavut Environmental Advisory Committee





ԵՌՏԱՅ ԳՅՈՒՊՈՒՄՆԻ ԴՂԼԻՆԿԵՆՆԻՈՒՄ ԵՌԼԻՔ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee



ԵՌՏԱՅ ԶԵՐԸԼԵՆ ԵՅԸՆԸ  
Administration régionale Kativik  
Kativik Regional Government

